

PROJET DE LOI DE FINANCES

2013



Vers une nouvelle programmation militaire





L'année 2012 fixe un nouveau cap à la trajectoire de la défense, qui réoriente ses activités et les projets de nos armées. D'abord, les engagements pris par le Président de la République sont respectés, avec le retrait des forces combattantes d'Afghanistan. Dans le même temps, un nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* est en train de s'écrire. Il répondra aux menaces, anciennes et nouvelles, qui pèsent sur notre sécurité, et dimensionnera les équipements. Surtout, il respectera les principes de la consolidation de la dissuasion nucléaire et du maintien de notre effort de défense à un niveau crédible.

Au plan des moyens budgétaires, la nécessité d'un redressement des finances publiques est prise en compte, sans que la défense ne contribue plus aux économies que les autres missions de l'État. Ainsi, les ressources totales du budget 2013 sont identiques à celles de 2012, à l'instar des dépenses de l'État hors dettes et pensions. Pour 2014, les crédits budgétaires restent stables à 30,15 milliards d'euros. En ce qui concerne les baisses d'effectifs, qui contribuent à la stabilité globale des effectifs de l'État, la défense suivra précisément le niveau de déflation fixé par la loi de programmation militaire 2009-2014.

L'héritage des commandes passées et des reports de dépenses, issu des gestions précédentes, impose cependant de prendre d'importantes mesures d'économies pour se conformer aux ressources disponibles. Cet effort est assumé par le ministère et ses agents, pour que le passif budgétaire ne pèse plus sur nos choix d'avenir. Ma responsabilité est de garantir au Président de la République et au Premier ministre les moyens de refonder une stratégie pertinente pour la défense, à partir du nouveau Livre blanc. 2013 est ainsi une année de transition. Dans ces économies, j'ai fait un certain nombre de choix qui traduisent la priorité que j'ai voulu donner à l'activité ainsi qu'à l'équipement de nos forces.

Conserver une ressource de plus de 16 milliards d'euros pour l'équipement, dont 3,3 milliards pour la recherche et développement, parce que nous en connaissons l'effet sur l'ensemble de l'économie ; préserver des crédits d'activité au plus haut niveau possible, afin que le niveau de préparation opérationnelle que les unités ont acquis en opération extérieure soit conservé ; augmenter les crédits d'entretien du matériel pour garantir la disponibilité des équipements : voilà notre ambition. Les mois qui viennent ne vont pas être faciles, mais nous tiendrons le cap fixé par le Président de la République, chef des Armées, pour que la défense de la Nation soit au rendez-vous des défis sécuritaires présents et à venir.

Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense

CHAPITRE 01 : UN BUDGET 2013 DE TRANSITION AVANT UNE NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

1 La nécessaire révision de la trajectoire budgétaire de la programmation 2009-2014	07
2 Un budget de transition vers la nouvelle programmation	08
3 Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2013	11

CHAPITRE 02 : DES MOYENS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS ET FAIRE PROGRESSER LA PAIX ET L'EUROPE DE LA DÉFENSE

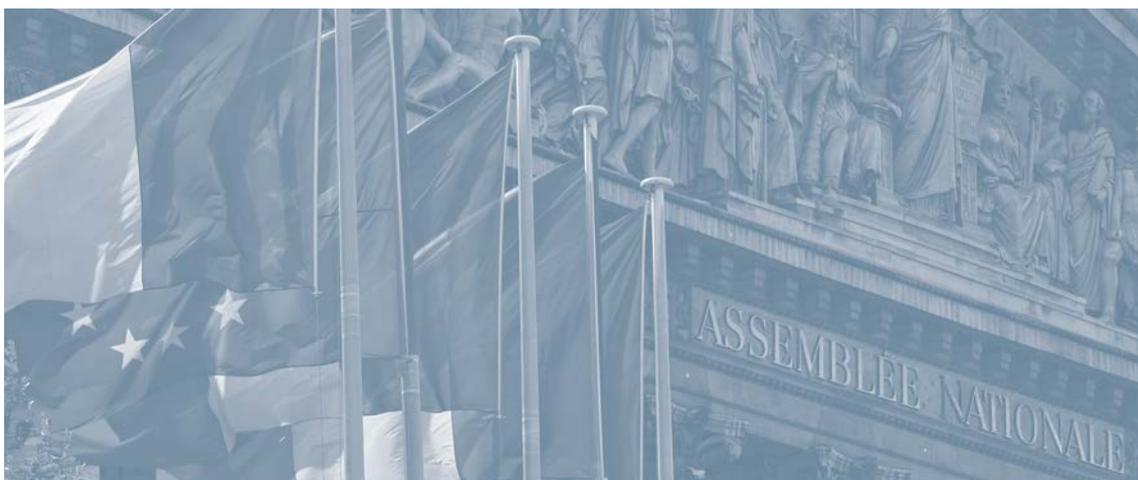
1 Un dispositif d'alerte permanent et une activité opérationnelle élevée	16
2 Un engagement soutenu des forces en opération extérieure	18
3 La relance de l'Europe de la défense	21
4 La participation de la France à l'OTAN	25

CHAPITRE 03 : LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DE LA DÉFENSE ET AU SERVICE DE LA NATION

1 Une politique des ressources humaines dynamique	28
2 Une politique sociale au service du personnel militaire et civil	29
3 Le renforcement du lien armée-Nation	30
4 Aux anciens combattants, la Nation reconnaissante	31

CHAPITRE 04 : DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES MISSIONS

1 Un montant de ressources stable pour les équipements	34
2 Les livraisons de matériels en 2013	35
3 Les commandes de matériels en 2013	36
4 La progression des crédits au profit du maintien en condition opérationnelle	37
5 Un effort continu en faveur de la Recherche & technologie	38



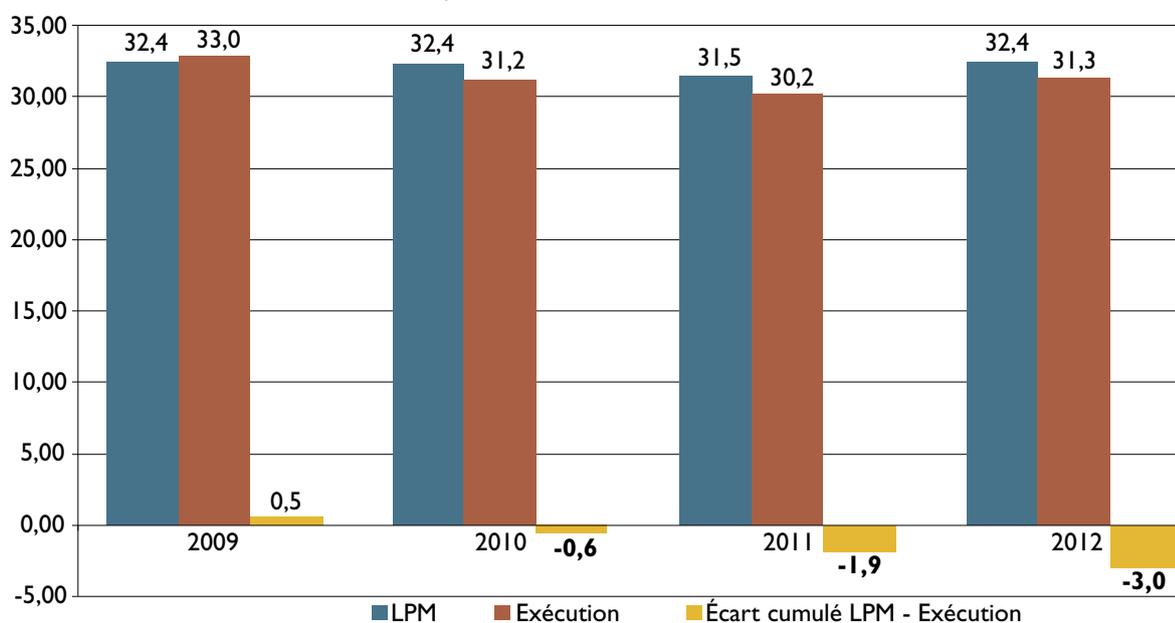
CHAPITRE 1

UN BUDGET 2013 DE TRANSITION AVANT UNE NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

1. LA NÉCESSAIRE RÉVISION DE LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DE LA PROGRAMMATION 2009-2014

L'exécution budgétaire s'est écartée peu à peu de la loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014.

en Md€ courants, structure courante et hors CAS pensions



Nota : pour 2012, il s'agit du montant LFI + LFR 1 & 2 + Recettes exceptionnelles

La LPM 2009-2014 prévoyait une ressource de 128,8 Md€ pour la période 2009-2012. Ce montant prenait en compte toutes les recettes disponibles, y compris celles provenant des cessions de biens immobiliers et de bandes de fréquences détenues jusqu'alors par le ministère de la Défense.

En définitive, la mission « Défense » a bénéficié de 125,8 Md€, **les ressources effectives s'écartant progressivement de la trajectoire initialement prévue.** Fin 2012, ce sont près de 3 Md€

qui manqueront pour financer les besoins des armées et du ministère. Cet écart a nécessité principalement un aménagement du calendrier des commandes et des livraisons de matériels ainsi que des opérations d'infrastructure. Compte tenu de la divergence entre ambition et moyens alloués, des difficultés ont été rencontrées pour tenir le contrat opérationnel tel qu'il avait été défini par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008.

Par ailleurs, au regard des contraintes financières qui pèsent plus que jamais sur les finances publiques, les perspectives de ressources pour les années futures ne sont plus cohérentes avec les besoins tels qu'ils avaient été prévus initialement.

Une telle situation impose la rédaction, dès l'année prochaine, d'une nouvelle LPM pour la période 2014-2019 qui s'appuiera sur les conclusions du futur Livre blanc.

UN NOUVEAU LIVRE BLANC SERA RÉDIGÉ DANS LES PROCHAINS MOIS

Le Président de la République a décidé le 13 juillet dernier d'engager la rédaction d'un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale qui définira les priorités stratégiques de la France dans le nouveau contexte international et économique.

Les changements majeurs ainsi que les crises, notamment la succession des chocs financiers internationaux et les révolutions politiques et sociales dans le monde arabe, qui sont intervenus depuis la parution en 2008 du précédent ouvrage, rendent en effet nécessaire un tel exercice.

La commission est présidée par M. Jean-Marie Guéhenno. Elle comportera aussi bien des hauts responsables et des experts du monde militaire que des membres d'autres ministères, des parlementaires et des représentants de la société civile et du monde industriel. Elle associe pour la première fois des représentants de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Le nouveau Livre blanc sera examiné en conseil de défense et de sécurité nationale au tout début de l'année 2013 et permettra de clarifier les choix stratégiques, les missions et les capacités de la défense. Il constituera également le cadre de la future loi de programmation militaire qui sera présentée au Parlement avant l'été 2013.

2. UN BUDGET DE TRANSITION VERS LA NOUVELLE PROGRAMMATION

2.1 Le ministère contribue équitablement à la maîtrise de la dépense publique

Le Gouvernement poursuit avec détermination une politique de maîtrise de la dépense publique, pour redresser les comptes de la Nation et ramener à 3 % en 2013 le déficit public de la France. **Il a ainsi fixé un objectif de stabilisation stricte en valeur de la dépense de l'État**, hors charges d'intérêt de la dette et hors contribution aux pensions des fonctionnaires.

La mission « Défense » contribue à l'effort de réduction du déficit, participant ainsi à l'objectif fixé par le Gouvernement tout en préservant l'activité et l'équipement de nos armées.

Une stabilisation des crédits, conforme à l'effort réalisé par l'ensemble de l'État

Structure courante (en Md€)	LFI 2012	PLF 2013	2014	2015
Titre 2 (masse salariale)	11,55	11,37	11,20	11,00
Hors titre 2	18,81	18,78	18,95	19,15
Crédits budgétaires (titre 2 et hors titre 2)	30,35	30,15	30,15	30,15
Recettes exceptionnelles	1,06	1,27		
Total (toutes ressources, hors pensions)	31,42	31,42		
Total (toutes ressources, avec pensions)	39,06	39,43		

À ces crédits, s'ajoutent des recettes exceptionnelles issues des cessions de fréquences et de biens immobiliers. Celles-ci atteindront 1 267 M€ en 2013.

La totalité des ressources pour 2013 s'élèvera donc pour la mission « Défense » à 31,4 Md€, hors pensions. C'est exactement le montant qui était prévu en LFI 2012. La diminution des crédits budgétaires est en effet compensée par l'augmentation des recettes exceptionnelles consommables.

La provision pour financer les dépenses engagées au titre de la participation de nos armées aux opérations extérieures (OPEX) reste fixée à 630 M€¹. Compte tenu du retrait annoncé des forces combattantes d'Afghanistan, cette provision apparaît désormais d'un niveau permettant de couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles de 2013, telles qu'elles peuvent être appréciées à ce stade.

La masse salariale est maîtrisée et diminue grâce notamment aux efforts de déflation des effectifs. Les réformes et restructurations permettront ainsi une réduction nette de 7 234 ETP sur le périmètre de l'ensemble du ministère de la Défense, respectant scrupuleusement la trajectoire prévue par la précédente LPM. La masse salariale a par ailleurs fait l'objet de travaux visant à sincériser son montant.

Dans l'attente des arbitrages qui seront rendus dans le cadre de la prochaine LPM qui suivra les travaux d'actualisation du Livre blanc, les dotations budgétaires de la mission « Défense » sont stabilisées sur l'ensemble de la période de programmation triennale 2013-2015.

2.2 La stabilisation des ressources exige des économies importantes

La loi de programmation 2009-2014 prévoyait à partir de 2012 une augmentation de la ressource annuelle à hauteur de l'inflation majorée de 1 %, soit un montant de 33,2 Md€ en 2013 (hors pensions).

Dans ces conditions, si elle s'inscrit effectivement dans la nécessaire maîtrise de la dépense publique, la stabilisation en 2013 des ressources en valeur à 31,4 Md€ exige d'importantes économies par rapport aux besoins initiaux.

¹ Dont 210 M€ en titre 2 et 420 M€ pour les autres titres.

Les armées et services de la défense se sont mobilisés en conséquence pour identifier des sources d'économies réalisables en 2013, sans compromettre le fonctionnement opérationnel de nos armées et sans préempter les décisions futures. Elles portent essentiellement :

- **sur le fonctionnement courant (-7 % entre 2012 et 2013)**, le ministère respectant strictement la règle prévalant pour l'ensemble des administrations publiques de l'État ;
- **sur la masse salariale (-0,7 % entre 2012 et 2013²)**. Outre la réduction des effectifs, les efforts se concentrent sur une maîtrise des mesures catégorielles et sur un nécessaire ajustement de la pyramide des grades ;
- **sur les équipements**, pour lesquels près de **5,5 Md€ de commandes prévues en 2012 ou 2013 ont été décalées**, dont près de 4,5 Md€ sur les seules opérations d'armement : les aménagements retenus permettent de limiter la dépense de l'État notamment en 2013 sans remettre en cause les contrats en cours. Ils évitent d'anticiper les choix qui seront retenus dans le cadre du nouveau Livre blanc et de la future LPM.

En outre, dans le cadre des mesures de dissolution, de réorganisation et de transfert des unités et établissements prises en application de la loi de programmation militaire 2009-2014, le ministère de la Défense met en œuvre un dispositif d'accompagnement économique et social des restructurations, constituant un effort financier conséquent sur la période. Ainsi, dans le cadre des contrats de redynamisation de site de défense (CRSD) et des plans locaux de restructuration (PLR), les collectivités territoriales les plus touchées par les restructurations de la défense bénéficient d'un fonds de 320 M€, financé à concurrence des deux tiers par le ministère de la Défense.

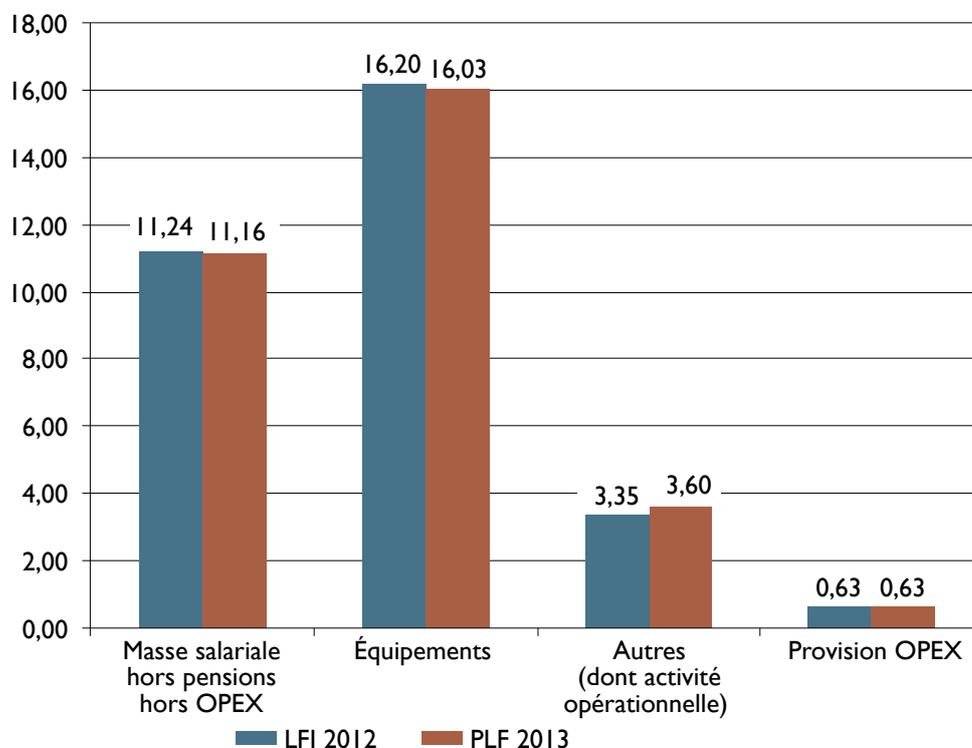
2.3 Des efforts préservant les crédits destinés à l'activité et à l'équipement des armées

L'activité opérationnelle fait l'objet d'une priorité forte, notamment au titre de l'entraînement des forces. Les moyens alloués **augmentent ainsi de près de 300 M€ entre les annuités 2012 et 2013**, ce qui constitue un effort très significatif dans un contexte de maîtrise de la dépense publique.

Le ministère de la Défense reste également attaché à la poursuite de la modernisation des équipements des armées. Sans préjuger des conclusions des futurs travaux de programmation et en dépit de décalages de certaines commandes, les dépenses au profit des équipements **sont stabilisées à 16 Md€**. L'écart de 0,2 Md€ entre 2012 et 2013 est principalement lié à une modification du périmètre de l'agrégat « équipements ».

² Crédits budgétaires hors OPEX, hors pensions.

Les budgets 2012 et 2013 par grands agrégats en Md€ courants (structure courante et hors CAS pensions, recettes exceptionnelles comprises)



3. LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « DÉFENSE » POUR 2013

Le cadre budgétaire issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation des ressources par missions et programmes, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'État.

L'organisation du budget permet ainsi d'évaluer l'efficacité du service rendu aux Français. Elle repose sur la responsabilité des gestionnaires de programme qui doivent assurer, dès le premier euro, le meilleur emploi des ressources qui sont mises à leur disposition par l'autorisation parlementaire.

La mission « Défense » disposera en 2013, contribution aux dépenses de pensions comprise, de 38 644 M€ en AE et de 38 164 M€ en CP. Ces montants ne tiennent compte que des crédits budgétaires y compris des pensions. Sur les deux comptes d'affectation spéciale (« Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien »), sont inscrits 1 267 M€ en AE et CP.

Les crédits budgétaires de la mission « Défense » (pensions comprises) se répartissent ainsi :

- **Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 987 M€ en AE et 1 909 M€ en CP**

Sous la responsabilité du directeur des affaires stratégiques, ce programme rassemble les actions contribuant à renseigner le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense. Il regroupe notamment les services ayant vocation à élaborer

la prospective, à définir les systèmes de forces futurs et à contribuer au maintien de capacités industrielles et technologiques cohérentes.

Ce programme porte notamment **les crédits dédiés aux études amont des grands programmes** d'équipement (plus de 750 M€, en hausse de 10 % entre 2012 et 2013) et les subventions pour charges de service public des écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA) et de l'ONERA pour près de 250 M€. Par ailleurs, les crédits des services de renseignement du seul programme 144 évoluent également à la hausse de 675 M€ en 2012 à 695 M€ en 2013.

• **Le programme 146 « Équipement des forces » : 10 085 M€ en AE et 10 969 M€ en CP**

Copiloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement, le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État. **Il porte les crédits des programmes et opérations d'armement permettant d'acquérir ou maintenir les capacités prévues par la politique de défense.**

Ce programme finance notamment l'achat des frégates multimissions (FREMM), des sous-marins d'attaque de nouvelle génération, des avions Rafale ou A400M, des hélicoptères Tigre ou NH90, ou encore des nouveaux véhicules blindés de l'armée de terre (VBCI) et des matériels du fantassin FÉLIN.

Les crédits de paiement inscrits en 2013 s'élèvent, en tenant compte des recettes exceptionnelles, à 5,7 Md€ pour les programmes majeurs et à 2,7 Md€ pour les équipements des forces de dissuasion (pour un total de près de 3,4 Md€ pour l'ensemble des dépenses hors titre 2 de la dissuasion tous programmes confondus).

• **Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 23 059 M€ en AE et 22 433 M€ en CP**

Sous l'autorité du CEMA, le programme 178 regroupe près de la moitié des crédits et plus des trois quarts des ressources humaines de la mission.

Ce programme porte notamment une large part des crédits de rémunération du personnel et les crédits nécessaires à l'activité des forces et à l'entretien des matériels des armées. Le financement de l'entraînement et de l'activité, notamment concernant l'armée de terre, est une priorité renforcée pour le ministère compte tenu du retrait d'Afghanistan des troupes combattantes.

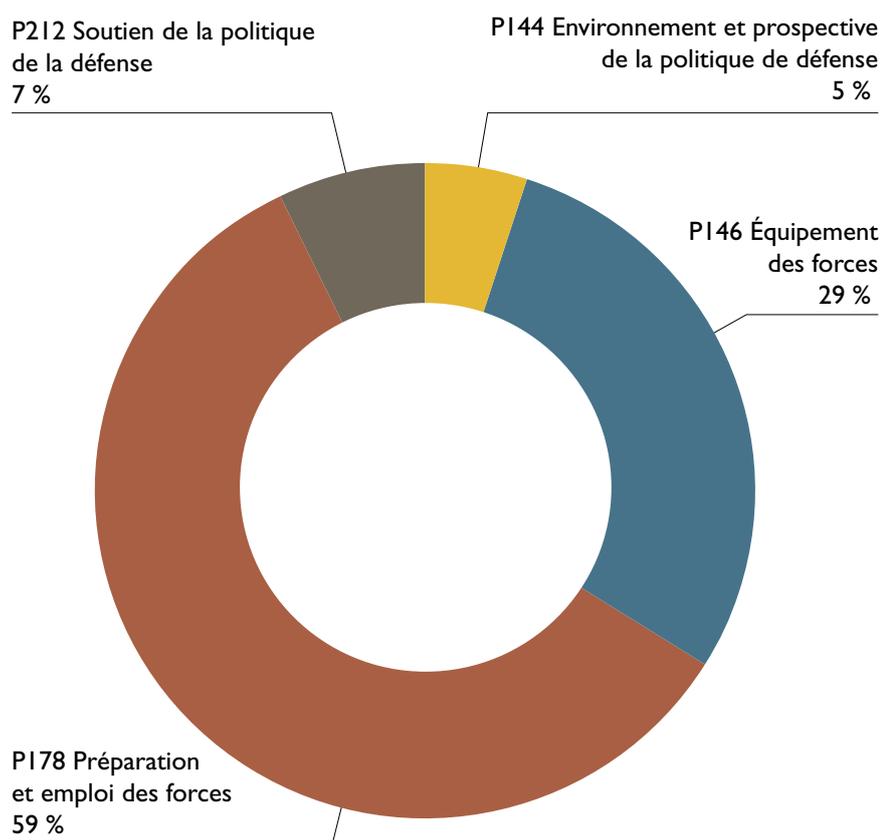
En 2013, les **crédits dédiés à l'activité des forces progressent de près de 300 M€ en un an. Ainsi, les ressources pour l'entretien des matériels (EPM) représenteront 2,9 Md€ en CP, soit une progression de 8 % par rapport à la LFI 2012, contribuant à la préservation de la disponibilité des principaux matériels.**

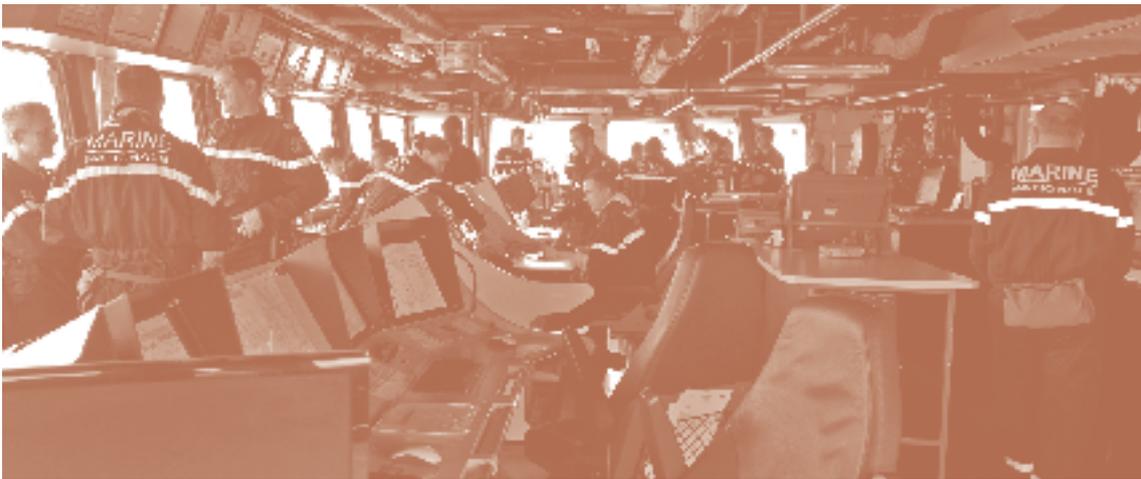
Enfin, compte tenu de la montée en puissance de la nouvelle organisation interarmées des soutiens et d'une insuffisante programmation ces dernières années, les bases de défense bénéficient d'un effort particulier au PLF 2013. Leurs ressources progressent de 11 % par rapport à la LFI pour 2012 pour s'établir à 720 M€, dont 20 M€ de fonds de concours et attributions de produit.

• **Le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » : 3 513 M€ en AE et 2 852 M€ en CP**

Sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration, le programme regroupe les fonctions de direction et de soutien mutualisés du ministère. Il assure également les fonctions de coordination des politiques transverses (ressources humaines, immobilier, logement). **Ce programme porte notamment les crédits d'investissement au profit des infrastructures de la défense, pour un total de plus de 820 M€ de CP dont 200 M€ de recettes exceptionnelles liées aux cessions immobilières attendues et près de 45 M€ de crédits d'investissement au profit du logement familial.** La politique du logement familial bénéficie par ailleurs de 55 M€ au titre des dépenses de fonctionnement.

**Répartition des crédits de paiement de la mission « Défense »
(structure constante 2012, contribution au CAS « Pensions » comprise)**





CHAPITRE 2

DES MOYENS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS ET FAIRE PROGRESSER LA PAIX ET L'EUROPE DE LA DÉFENSE

L'année 2011 a souligné l'instabilité du monde, les effets de la mondialisation, la soudaineté de crises accélérée par la rapide et large diffusion de l'information grâce à des moyens de communication performants. Les situations de crise se multiplient tandis que l'éventail de menaces s'élargit. Cette forte évolution impose une réflexion globale sur l'adaptation de notre outil de défense, qui sera conduite d'ici la fin de l'année par la commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Ce nouveau cadre permettra d'élaborer en 2013 la nouvelle loi de programmation militaire.

L'adaptation permanente de notre dispositif de défense à l'évolution de la menace ainsi que l'orientation de nos moyens de renseignement et de veille permettent à notre pays de faire face à une crise, sur le territoire national comme à l'extérieur. C'est ainsi que l'engagement de nos forces, même s'il demeure significatif avec un déploiement hors de métropole de 20 000 hommes, devrait baisser de 15 % par rapport au pic de 2011, avec huit interventions importantes simultanées. Parmi celles-ci, l'opération Harmattan en Libye a été le fruit de l'exceptionnelle mobilisation du personnel civil et militaire, de sa compétence et de son courage. La prise en charge par le gouvernement afghan de sa défense a conduit, par ailleurs, le Président de la République à décider du retrait de nos forces combattantes de ce territoire : d'ici la fin de l'année, 2 000 de nos soldats rejoindront la métropole.

Cet engagement opérationnel significatif, dans des opérations relevant des Nations unies, de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN traduit le soutien de la France au renforcement de la stabilité et de la sécurité internationale.

Les forces armées françaises, sollicitées sur des missions et des théâtres d'opération nombreux, ont démontré leur grande réactivité et leur haut degré de professionnalisme.

La priorité du ministre de la Défense concerne l'activité opérationnelle des forces. C'est pourquoi un effort a été réalisé dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2013 afin de préserver les crédits d'activités opérationnelles indispensables au maintien d'un niveau d'entraînement et des savoir-faire opérationnels cohérents avec les missions confiées. Ainsi, le financement de jours de préparation opérationnelle de l'armée de terre supplémentaires, pour compenser la moindre activité opérationnelle liée au désengagement progressif d'Afghanistan, est assuré. De même, un effort important est consenti pour la disponibilité des matériels puisque les crédits affectés à l'entretien programmé du matériel sont

en hausse de près de 225 M€ (+8 %) par rapport à 2012, et permettent ainsi de prendre en compte l'augmentation des coûts de maintenance liée à la mise en service des matériels nouveaux (Tigre, NH90, Rafale, VBCI...).

1. UN DISPOSITIF D'ALERTE PERMANENT ET UNE ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE ÉLEVÉE

1.1 La dissuasion nucléaire

Comme l'a indiqué le Président de la République, « la stratégie de la France, pays détenteur de l'arme nucléaire, n'est ni offensive, ni défensive, elle est de dissuasion, ce qui veut dire, en termes encore plus simples, qu'elle a pour but essentiel d'empêcher le déclenchement de la guerre. »

La dissuasion nucléaire demeure aujourd'hui encore la garantie fondamentale de la sécurité de la France. Elle lui donne le pouvoir d'être maître de ses actions, de sa politique, de la pérennité de ses valeurs démocratiques et de son destin. Elle est indissociable de sa sécurité et de son statut international.

L'année 2013 sera marquée par la poursuite de la modernisation de la composante océanique, avec la fin de la période d'adaptation du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) *Le Vigilant*, qui lui permettra de lancer les missiles M51, et l'entrée dans ce cycle d'adaptation du SNLE *Le Triomphant*. La rénovation des transmissions nucléaires, essentielles à la dissuasion, sera poursuivie. Enfin le programme de simulation, fondamental pour garantir la sûreté des armes nucléaires suite à l'arrêt définitif des essais nucléaires en 1996, verra la continuation de la construction du laser mégajoule (LMJ) et de l'installation radiographique et hydrodynamique franco-britannique EPURE pour permettre la réalisation de premiers essais en simulation en 2014.

1.2 La posture permanente de sûreté (PPS) et les missions intérieures

L'ensemble des dispositions prises pour mettre, quelle que soit la situation, le pays à l'abri d'une agression constitue la posture permanente de sûreté. Le dispositif de PPS et la participation des armées aux missions intérieures en complément de l'action des services publics et des autres administrations mobilisent au quotidien d'importants moyens des armées et conduisent en particulier à :

- une contribution moyenne de 2 200 hommes/jour au sein des différents dispositifs activés dans les trois milieux. Cette participation peut s'élever à plus de 4 000 hommes/jour en cas de participation à la sécurité des grands événements (sommets OTAN, G8 ou G20) ;
- la prise en compte de l'évolution des menaces et des risques comme la protection contre les menaces nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC), la protection des systèmes d'information sensibles.

En cas de crise majeure, les armées pourraient engager dans le cadre du contrat opérationnel de protection jusqu'à 10 000 hommes sur le territoire national en quelques jours.

Le dispositif Vigipirate terrestre

La lutte contre le danger que représente le terrorisme constitue une exigence majeure de la sécurité nationale. Les armées participent quotidiennement depuis 2005 à la sécurité des Français en contribuant, sur le territoire national, à la mise en œuvre d'un ensemble de dispositions visant à compléter l'action des forces de sécurité intérieure dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le cadre du plan Vigipirate, plan gouvernemental de « vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes ». Cette mission implique, en moyenne et au quotidien, l'engagement dans les différentes zones de défense et de sécurité d'environ 600 militaires pouvant être renforcés par environ 420 militaires en alerte en garnison à 48 heures.

La sûreté aérienne

La posture permanente de sûreté aérienne s'articule autour d'un dispositif de surveillance et de détection aérienne complété par un dispositif d'intervention reposant sur quatre plots d'alerte opérationnelle de défense aérienne (8 avions d'armes) et quatre plots de mesures actives de sûreté aérienne (à base d'hélicoptères Fennec). Des aéronefs supplémentaires (C-135FR ravitailleur et E3F) complètent ces moyens. De plus, les centrales nucléaires, des sites industriels pétrochimiques majeurs et certains établissements pénitentiaires font l'objet d'une surveillance renforcée par les centres de détection et de contrôle de l'armée de l'air.

Au total, l'armée de l'air engage en permanence 220 personnes en moyenne pour la réalisation annuelle de 750 missions réelles.

La surveillance des approches maritimes

Les préfets maritimes de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Manche – mer du Nord assument la responsabilité de la surveillance des approches maritimes et des ports. Ils s'appuient sur le dispositif interministériel d'action de l'État en mer (AEM) alliant des moyens terrestres, aériens et navals. En cas d'augmentation de la menace, les armées qui sont la seule administration à disposer de moyens hauturiers peuvent mettre en œuvre un dispositif de PPS mer sur les différentes façades.

En complément, et sur demande, les armées sont engagées en renforcement des dispositifs de sécurité dans le cadre de missions planifiées ou inopinées.

PARTICIPATION À LA PROTECTION DES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES

Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Londres, les armées ont adapté les postures de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime. Sur demande des autorités compétentes, et en complément des forces de l'ordre, les armées ont participé au dispositif de sécurité intérieure et de secours. Le dispositif Vigipirate a également été renforcé dans les zones de défense et de sécurité Nord, Ouest et Paris. Ainsi, l'effectif engagé dans cette opération de sécurisation des jeux olympiques a été de 1 950 militaires.

LA MISSION HARPIE DE LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN EN GUYANE

Les forces armées en Guyane (FAG) sont engagées depuis 2008 dans la mission intérieure Harpie de lutte contre l'orpillage clandestin, en soutien des forces de gendarmerie et de police. Cette opération vise à porter un coup sévère à l'activité des orpailleurs illégaux qui génère une dégradation écologique importante en forêt et un faisceau d'activités criminelles associées dans le département (trafic de drogue, prostitution, immigration clandestine).

Environ 1 000 militaires des FAG participent à cette mission. 350 d'entre eux sont déployés en permanence sur les réseaux fluviaux pour neutraliser les flux logistiques des orpailleurs et en forêt pour démanteler les sites d'exploitation d'or illégaux. C'est dans ce cadre que, le 27 juin 2012, deux soldats sont décédés lors d'un échange de tirs avec des orpailleurs clandestins.

1.3 Les forces de présence et de souveraineté

Les armées sont engagées dans une grande réorganisation du dispositif des forces prépositionnées.

Le dispositif des forces de présence repose désormais sur deux bases opérationnelles (Gabon pour la façade occidentale et Djibouti pour la façade orientale) et un pôle opérationnel de coopération (au Sénégal). Déployées dans le cadre des accords de coopération ou de défense entre la France et les pays hôtes, les forces de présence animent la coopération de défense bilatérale et régionale, et peuvent constituer des points d'appui majeurs en cas de crise dans leur zone.

Le dispositif des forces de souveraineté s'organise autour de trois points d'appui principaux (Guyane, Nouvelle-Calédonie et zone Sud de l'océan Indien) articulés autour d'un à deux groupements tactiques interarmes et des moyens aériens et maritimes de projection. Deux points d'appui secondaires à dominante maritime (Antilles et Polynésie) complètent ce dispositif. Recentrées sur l'exécution de missions militaires, les forces de souveraineté contribuent également au soutien des services publics, à l'exercice de la souveraineté notamment dans la zone économique exclusive (ZEE) et aux actions de coopération dans les différentes zones de responsabilité permanente (ZRP).

2. UN ENGAGEMENT SOUTENU DES FORCES EN OPÉRATION EXTÉRIEURE

Les opérations extérieures recouvrent un large spectre de missions : missions de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, de protection des ressortissants français ou encore d'assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles.

La France est actuellement engagée dans une vingtaine d'opérations extérieures menées à titre national ou sous l'égide de l'OTAN, de l'ONU, ou de l'UE. Parmi celles-ci, elle contribue notamment :

- à assurer la stabilité dans les Balkans (Kosovo) ;
- à soutenir la force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) en Afghanistan ;
- à garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la FINUL ;
- à soutenir la force des Nations unies (ONUCI) dans sa mission de paix en Côte-d'Ivoire ;

- à lutter contre la piraterie, notamment à travers sa participation à l'opération Atalante de l'Union européenne.

LES MISSIONS DES TROUPES FRANÇAISES DANS LE CADRE DE LA FIAS : OPÉRATION PAMIR (AFGHANISTAN)

Depuis 2001, la France est engagée dans la force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS - sous commandement de l'OTAN depuis 2003) et l'opération Enduring Freedom (OEF).

À la fin du mois d'août 2012, environ 3 000 militaires français (hors gendarmerie) participent, en Asie centrale, aux opérations d'Afghanistan. Ils opèrent à partir du territoire afghan, du Tadjikistan et du golfe Arabo-Persique. Ils conduisent des missions terrestres, aéroterrestres ou aéronavales qui visent à :

- *apporter une assistance militaire opérationnelle aux forces de sécurité afghanes et garantir une transition sécuritaire solide et irréversible de notre zone de responsabilité (province de Kapisa, district de Surobi, à l'est de Kaboul) ;*
- *soutenir la consolidation des capacités de gouvernance aux niveaux de la province et du district ;*
- *adapter notre dispositif aux impératifs de la transition et conduire le retrait en sûreté de l'ensemble des forces combattantes françaises du théâtre PAMIR.*

Au cours des onze dernières années, 88 militaires sont allés jusqu'à donner leur vie en Afghanistan, sans oublier ceux, plus nombreux, qui souffrent des blessures reçues lors de leur engagement.

Amorcé dès fin 2011 avec un premier désengagement de 400 soldats, celui-ci s'est poursuivi en 2012 par le retour d'un sous-groupement tactique interarmes et du détachement de drones Harfang. Ce retrait suit les étapes suivantes :

- *désengagement progressif et coordonné de la Task Force La Fayette et réduction du volume du bataillon d'hélicoptères, conduits par étapes entre juin et décembre 2012 ;*
- *retour en France des Mirage 2000D déployés à Kandahar en juillet 2012 ;*
- *rapatriement des matériels et équipement de manière continue jusqu'à mi-2013.*

Ainsi, sur les 3 400 militaires (hors gendarmes) que comptait le contingent français au 1^{er} janvier 2012, 2 000 d'entre eux auront quitté le territoire afghan fin 2012.

Concernant la manœuvre logistique, près de 2 700 unités à transporter (UAT - conteneurs ou véhicules) devront être rapatriées entre 2012 et mi-2013.

Sur les 1 500 militaires français encore présents sur le théâtre au 1^{er} janvier 2013, environ 1 000 seront maintenus au cours de l'année 2013 afin de poursuivre la manœuvre de retrait des matériels. Les autres poursuivront la participation de la France à la mission de la FIAS au sein des structures de commandement et de soutien de la coalition.

LES MISSIONS DES TROUPES FRANÇAISES DANS LE CADRE DE LA FINUL : OPÉRATION DAMAN (LIBAN)

La France est engagée avec l'ONU au Liban depuis l'été 2006 dans le cadre de la résolution 1701 du conseil de sécurité des Nations unies : environ 900 soldats français y sont actuellement déployés.

Le dispositif français est articulé autour d'une Force Commander Reserve (FCR) stationnée à Dayr Kifa. La FCR est aux ordres directs du Force Commander qui est un général italien. Un général français occupe la fonction de chef d'état-major dans l'état-major de la FINUL.

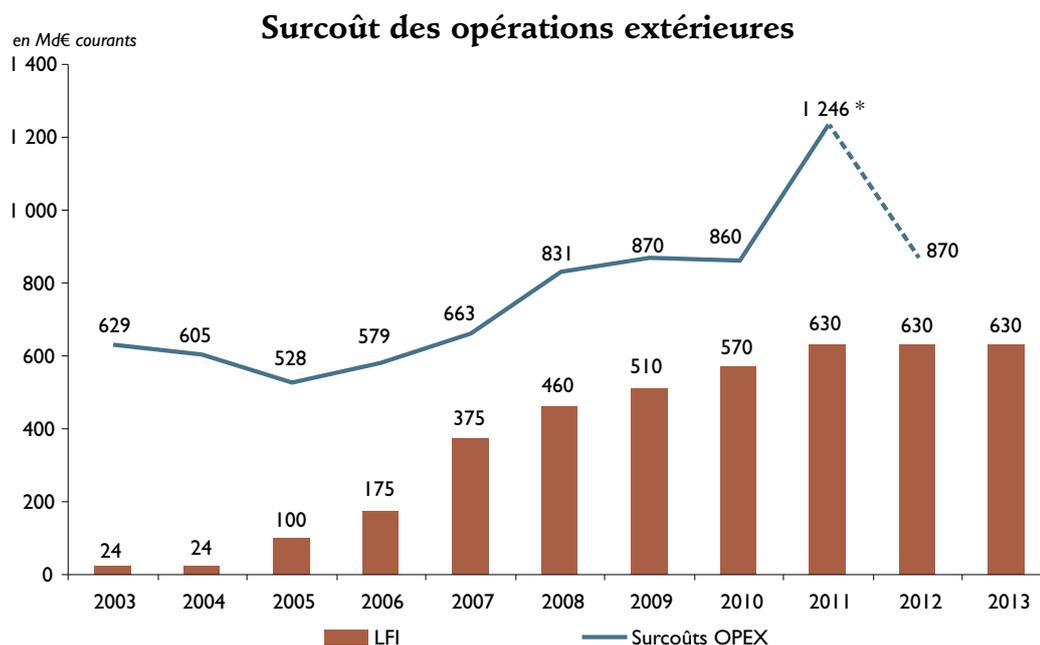
Voulue par la France, la revue stratégique de la FINUL conduite en 2011-2012 par le département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU a émis des recommandations cohérentes avec notre appréciation militaire de situation. Les principaux développements attendus sont :

- le renforcement du rôle de médiation de la FINUL, qui s'appuie à la fois sur un réseau d'officiers de liaison, dont le chef est français, et des réunions tripartites régulières ;
- l'adaptation du dispositif militaire, qui tire les enseignements de l'amélioration de la situation sécuritaire dans la zone FINUL ;
- la nette réorientation des modes opératoires de la Force au profit de la montée en puissance des forces armées libanaises dans la zone ONU.

La prévision des surcoûts des OPEX pour 2012 s'élève actuellement à 870 M€ environ, soit une stabilisation des surcoûts par rapport aux années antérieures (878 M€ en 2011 hors Harmattan, 860 M€ en 2010 et 870 M€ en 2009).

Le montant de la provision budgétaire prévue pour financer les OPEX a atteint, depuis 2011, 630 M€. Elle est maintenue à ce niveau pour 2013.

En 2013, comme depuis 2009, le financement résiduel éventuel de surcoûts OPEX ne pèsera pas sur les crédits d'équipement de la défense, mais devrait bénéficier d'un abondement interministériel.



* Pour 2011, dont opération Harmattan en Libye.

3. LA RELANCE DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

Dans son discours sur la Défense du 11 mars 2012, François Hollande a posé une ambition pour l'Europe de la défense : « L'Europe de la défense a été tant de fois évoquée, espérée, engagée. Elle doit prendre une nouvelle dimension ». Le ministère de la Défense est résolument engagé dans cette voie de **redynamisation de l'Europe de la défense, avec nos partenaires européens, par des actions concrètes**, qu'il s'agisse d'opérations civiles et militaires ou du développement en commun de capacité de défense et de sécurité.

3.1 Les opérations et les missions de la PSDC

L'UE est actuellement engagée dans trois opérations militaires et neuf missions civiles au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Les opérations militaires sont :

- Althéa en Bosnie-Herzégovine, afin d'assurer un environnement stable et sécurisé et d'assister les forces armées locales ;
- Atalante est destinée à lutter contre la piraterie dans l'océan Indien. Dans le cadre d'une approche globale, l'Union européenne a lancé le 16 juillet 2012 la mission civile EUCAP Nestor, visant à renforcer les capacités maritimes des États de la région ;
- EUTM Somalie. Conduite sur le territoire ougandais, elle vise à soutenir le gouvernement fédéral de transition somalien par la formation d'une partie de ses forces de sécurité.

Parmi les neuf missions civiles, peuvent être citées :

- EULEX Kosovo, la plus importante mission PSDC en termes d'effectifs (2 193 personnes), contribue à l'établissement de l'état de droit;
- EUJUST LEX en Irak et EUPOL en Afghanistan (renforcement de l'état de droit) ;
- EUMM (EU Monitoring Mission) en Géorgie (mission civile de contrôle de l'application du traité de paix russo-géorgien) ;
- Ainsi que les nouvelles missions EUCAP NESTOR (renforcement de la fonction de garde-côte en Somalie, au Kenya, à Djibouti, en Tanzanie et aux Seychelles) et EUCAP Sahel Niger.

EUCAP SAHEL NIGER

La bande sahélienne constitue, avec la corne de l'Afrique, un volet important de l'effort européen en matière de résolution des crises.

Après avoir présenté aux États membres une stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel en 2011, l'UE a décidé de mettre sur pied une mission civile de volume limité, disposant d'experts militaires, et spécialisée dans le conseil et la formation des forces de sécurité au Niger.

Ainsi, la mission EUCAP Sahel Niger a été officiellement lancée le 16 juillet 2012 pour un mandat initial de deux ans. Basée à Niamey, cette mission aura une dimension régionale et disposera notamment d'officiers de liaison en Mauritanie et au Mali.

Forces françaises déployées hors du territoire métropolitain* (au 15 août 2012)

OPEX MULTINATIONALES

4 450 militaires

- **EX-YOUGOSLAVIE** 300
Kosovo (KFOR / MINUK)
Divers Balkans et Bosnie (EUPM/ALTHEA)
- **ASIE CENTRALE** 3 000
Afghanistan (FIAS/OEF) et hors Afghanistan
(Tadjikistan, Kirghizistan, océan Indien)
- **LIBAN** Finul..... 900
- **LUTTE CONTRE LA PIRATERIE** 150
Atalante
- **CÔTE-D'IVOIRE** Onuci..... 10
- **AUTRES PARTICIPATIONS** 90
(Sahara occidental, Sinaï, RD Congo, Liberia,
Ouganda, RCA, Haïti, Syrie, Israël, Liban, RCI)

FORCES DE SOUVERAINÉTÉ

5 645 militaires

- **RÉUNION / MAYOTTE** | 306
- **NOUVELLE-CALÉDONIE**..... | 107
- **POLYNÉSIE**..... 623
- **GUYANE**..... | 715
- **ANTILLES**..... 883
- **ST-PIERRE-ET-MIQUELON** | 11

* Personnel militaire uniquement



FORCES DE PRÉSENCE

4 113 militaires

- SÉNÉGAL 365
- GABON 927
- DJIBOUTI 2 109
- EAU 712

AUTRES OPEX

2 070 militaires

- LUTTE CONTRE LA PIRATERIE..... 80
protection des thoniers français
- TCHAD Épervier 950
- RCA Boali - Fomuc 250
- GOLFE DE GUINÉE Corymbe 200
- CÔTE-D'IVOIRE Licorne..... 500
- JORDANIE Tamour 90

Sources : EMA-CPCO

3.2. La mutualisation et le partage capacitaire

Dans le domaine capacitaire, les progrès les plus notables ont porté sur le commandement européen du transport aérien (*European Air Transport Command* - EATC) et les initiatives de mutualisation et de partage capacitaire, dans le cadre institutionnel de l'UE ou dans le cadre de coopérations bilatérales renforcées entre principaux acteurs de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE).

L'EATC, inauguré le 1^{er} septembre 2010 à Eindhoven (Pays-Bas), dispose d'une première capacité opérationnelle depuis le 31 décembre 2010. Ce commandement multinational unique permet à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas et à la France de mutualiser leurs capacités de transport aérien militaire et de ravitaillement en vol. Il a d'ores et déjà montré sa pertinence, en particulier en situation de crise (Côte-d'Ivoire, Libye). De plus, l'EATC s'impose progressivement comme le creuset de la réflexion européenne sur le transport aérien militaire, en lien avec l'agence européenne de défense (AED) pour l'initiative européenne sur le ravitaillement en vol.

La démarche capacitaire de l'UE s'est orientée vers la mutualisation et le partage capacitaire (*pooling & sharing*), en coordination avec l'initiative OTAN *smart defense*. L'AED joue un rôle clé dans cette démarche en facilitant la convergence entre les États membres. De nombreux domaines capacitaires sont éligibles à cette démarche et font l'objet de groupes de travail au sein de l'AED, notamment : le ravitaillement en vol, la formation des équipages d'hélicoptère, la surveillance maritime, la médecine en opération, les formations opérationnelles, la lutte contre les explosifs improvisés et le spatial. Le ministère de la Défense apporte tout son soutien à ces travaux et au rôle essentiel de l'agence pour faire progresser la coopération européenne.

À titre d'illustration, l'AED tient un rôle de premier plan dans l'initiative sur le ravitaillement en vol, qui vise à combler au moins partiellement cette lacune capacitaire européenne, particulièrement mise en évidence lors du conflit libyen. La France y joue un rôle moteur sur le plan politique et apporte son concours, en offrant son expertise aux pays désirant acquérir cette capacité. Une coopération européenne sera recherchée dans le domaine de l'optimisation de l'emploi et du soutien des appareils.

Au-delà de l'aide à la construction de capacités, l'AED permet aussi aux États membres d'être impliqués dans les travaux du ressort de la Commission et d'intérêt majeur pour la Défense (ciel unique européen, espace, cyberdéfense, surveillance maritime, recherche et technologie, etc.).

Parallèlement, les avancées capacitaires européennes se nourrissent également de **coopérations bilatérales renforcées** à l'instar de celle développée par la France et le Royaume-Uni. Ainsi, la rencontre franco-britannique des ministres de la Défense le 24 juillet 2012 à Londres a conduit à la signature de deux mémorandums d'entente sur les drones concernant le lancement :

- du programme de démonstration du système de combat aérien du futur (SCAF), confié à BAe et Dassault (drones opérationnels à l'horizon 2030-2040, 13 M€ investis par les deux pays pour le développement des technologies) ;
- d'une mission d'évaluation par la France du drone tactique Watchkeeper en 2013 (Thales UK). Ce second accord peut constituer un prélude à une coopération militaire entre les unités spécialisées des deux armées qui emploieraient les mêmes systèmes à l'horizon 2014-2015.

Ces coopérations ne sont pas exclusives des autres formes de coopération et ont vocation à être ouvertes le moment venu à de nouveaux partenaires souhaitant produire un effort dans le domaine considéré. Les initiatives prises en ce sens notamment avec l'Allemagne et les pays du « Weimar + » ouvrent des perspectives encourageantes.

3.3. L'Europe dans le cadre du Livre blanc

Notre communauté de destin avec les autres États membres de l'Union européenne se traduit par une ambition renouvelée pour l'Europe de la défense : c'est en particulier la raison pour laquelle trois personnalités européennes sont membres de la commission du prochain *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* : M^{me} Claude-France Arnould, directrice exécutive de l'AED, mais aussi pour l'Allemagne M. Wolfgang Ischinger, président de la conférence de Munich pour les politiques de sécurité, et pour le Royaume-Uni son excellence M. l'ambassadeur Peter Ricketts, ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en France.

4. LA PARTICIPATION DE LA FRANCE À L'OTAN

La France continue de jouer un rôle moteur dans la rénovation de l'Alliance et dans les réformes structurelles en cours (siège, structure de commandement, agences), notamment afin d'obtenir une plus grande maîtrise des budgets et des ressources humaines. La nouvelle structure de commandement, réduite de 30 %, voit la participation française se stabiliser à environ 900 militaires dans l'OTAN, dont 700 dans la structure de commandement elle-même, au lieu des 1 200 prévus avant les réformes.

Le haut niveau des capacités opérationnelles françaises ainsi que la qualité du personnel inséré ont permis à notre pays de jouer un rôle majeur dans l'opération *Unified Protector* en Libye. La France conserve le poste de *Supreme Allied Commander Transformation* (SACT) et assurera de nouvelles responsabilités opérationnelles, notamment au sein du grand quartier général des puissances alliées en Europe (*Supreme Headquarter of Allied Powers in Europe* ou SHAPE) et de l'état-major de forces interarmées (*Joint Force Command*) à Naples.

Lors du sommet de Chicago, les 20 et 21 mai 2012, l'Afghanistan a été au cœur des débats. Les chefs d'État et de gouvernement ont entériné les étapes de la transition qui précédera la mission de formation, de conseil et d'assistance aux forces afghanes à compter de 2014.

Concernant la défense antimissile balistique, les principes soutenus par la France (non-substitution de la dissuasion nucléaire, contrôle politique) ont bien été pris en compte.

Enfin, à Chicago, les Alliés ont agréé un « paquet défense » proposant de nouvelles perspectives capacitaires. Il s'articule autour d'une vingtaine de projets multinationaux pour permettre aux Alliés d'améliorer leur interopérabilité et d'acquérir des capacités au meilleur coût.

Par ailleurs, le Président de la République a confié à M. Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères, la charge d'évaluer le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'Alliance atlantique et le développement de la relation transatlantique dans la décennie à venir. Ses conclusions sont attendues d'ici la fin de l'année.



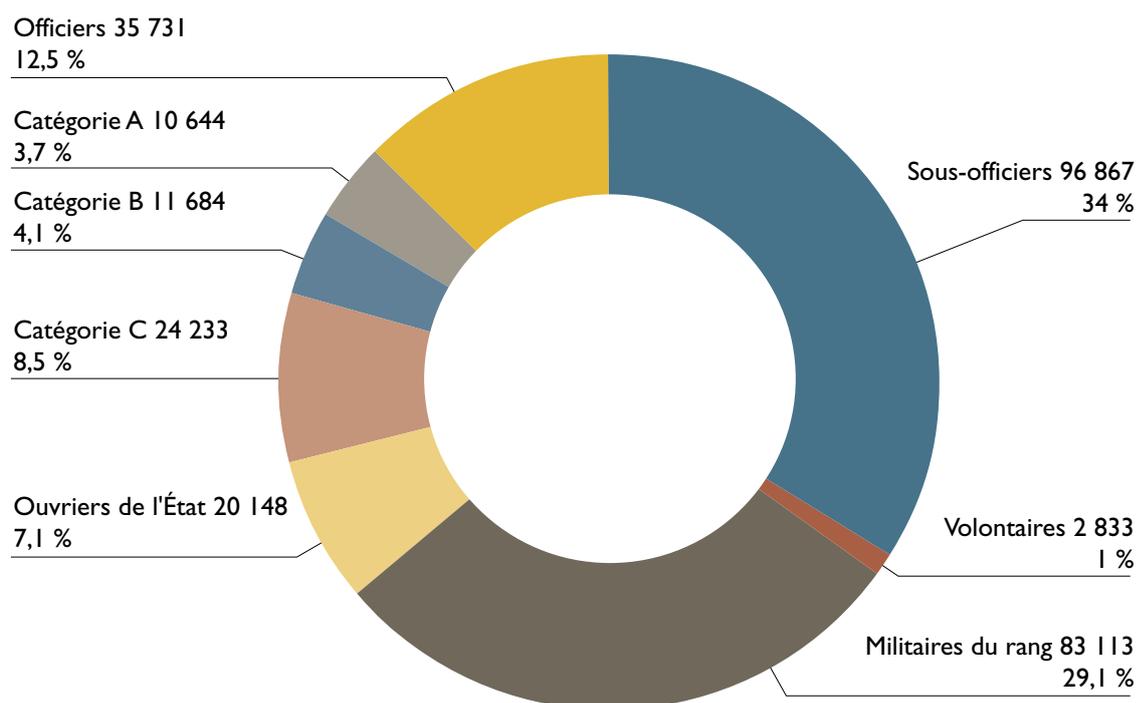
CHAPITRE 3

LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DE LA DÉFENSE ET AU SERVICE DE LA NATION

Un des principaux recruteurs en France, le ministère de la Défense est ainsi un grand employeur de l'État. Les femmes et les hommes de la Défense, quel que soit leur statut, sont au service de la Nation, parfois jusqu'à donner leur vie. En retour, les titres accordés comme les dispositifs mis en œuvre sont la marque de la reconnaissance de la Nation pour les sacrifices des différentes générations du feu. Mais, au-delà des militaires, des civils du ministère et des anciens combattants, la Défense est l'affaire de tous les citoyens ; c'est pourquoi le lien armée-Nation doit être renforcé.

En 2013, le plafond des effectifs budgétaires du ministère de la Défense s'élèvera à 285 253 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 283 735 pour la mission « Défense » et 1 518 pour la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Il se répartira en 218 544 militaires et 66 709 civils.

Répartition par catégories d'emploi du plafond ministériel de la défense en 2013



1. UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE

Le ministère de la Défense prévoit de recruter, en 2013, **22 000 personnes, dont près de 21 000 militaires**. Il veillera à conserver un équilibre entre les départs, favorisés par les dispositifs de reconversion, et les recrutements, maintenus à un niveau compatible avec l'impératif de jeunesse des armées.

Le rythme de déflation des effectifs de la défense est inchangé à ce stade par rapport à l'actuelle loi de programmation militaire, qui aboutira à la **suppression nette de 7 234 emplois en 2013**.

Pour autant, des domaines stratégiques pour le ministère comme la fonction « Connaissance et anticipation » ou la cyberdéfense continueront à être renforcés avec la **création de 164 emplois**.

1.1. Des mesures d'amélioration de la condition du personnel et de reconnaissance de ses compétences

Dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques et conformément aux orientations gouvernementales, les mesures retenues pour 2013 en faveur du personnel militaire et civil du ministère de la Défense garantiront l'exécution des plans de rénovation indiciaire et indemnitaire, ainsi que l'adaptation des rémunérations aux spécificités des métiers.

Le maintien de l'attractivité de la condition militaire et la reconnaissance de ses spécificités (45 M€)

La transposition du nouvel espace statutaire de la catégorie B aux sous-officiers des armées sera poursuivie, permettant la création de nouveaux échelons de rémunération et la revalorisation des indices afférents (27 M€).

L'effort consacré à la mise en place de l'indemnité proportionnelle de reconversion (IPR) sera conforté avec une dotation de 4,4 M€. Il vise à faire face aux conséquences de la réforme des retraites sur les conditions d'attribution du minimum garanti notamment pour les militaires du rang et à préserver des conditions attractives de reconversion.

Enfin, pour conserver certaines compétences rares indispensables à la politique de défense, 3,1 M€ sont prévus pour revaloriser plusieurs primes répondant à des besoins spécifiques.

La poursuite de l'harmonisation entre filières pour le personnel civil (15 M€)

Un effort sera marqué en faveur des filières technique et sociale (4 M€).

Des mesures de requalification, permettant à des adjoints administratifs, à des secrétaires administratifs et à des techniciens supérieurs d'études et de fabrication d'accéder aux corps supérieurs, seront reconduites (1 M€).

S'agissant des revalorisations indemnitaires, l'attention sera portée sur les agents de catégorie C du ministère (5 M€), conformément aux orientations gouvernementales en matière salariale.

1.2. Le maintien de l'effort en matière de formation

La formation continuera de constituer en 2013 un investissement majeur tant pour le personnel civil que militaire, incluant pour ces derniers la préparation opérationnelle et l'entraînement.

Les crédits consacrés à la formation permettront de réaliser quatre millions de journées de formation et d'entraînement opérationnel pour les militaires en 2013. Pour le personnel civil, 181 000 journées de formation (y compris les formations liées aux restructurations et aux réorientations professionnelles) sont prévues.

2. UNE POLITIQUE SOCIALE AU SERVICE DU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL

2.1. Un accompagnement soutenu des restructurations

208,4 M€ seront consacrés au plan d'accompagnement des restructurations (PAR). L'accent sera mis sur les mesures d'incitation au départ des militaires et des ouvriers de l'État, ainsi que sur l'accompagnement de la mobilité du personnel civil.

S'agissant du personnel militaire, les crédits de titre 2 du PAR atteindront 114,8 M€, dont 105,8 M€ réservés au financement des pécules d'incitation à une seconde carrière. Pour le personnel civil, les mesures d'incitation au départ et les aides à la mobilité seront respectivement de 33,4 M€ et 27,4 M€.

2.2 Des prestations d'action sociale ministérielles ciblées

Le budget de l'**action sociale du ministère de la Défense s'élèvera à 78,4 M€**. Après un effort particulier depuis 2010, notamment en faveur de la protection sociale complémentaire, il s'inscrit dans une volumétrie identique à celle de 2009.

Seront privilégiées les actions destinées à l'accueil des jeunes enfants, à la protection sociale complémentaire (18 M€), au soutien psychologique des familles des militaires stationnés en opération extérieure en Afghanistan (1 M€) et à la politique en faveur des personnes handicapées (5 M€).

En 2013, le ministère poursuivra en particulier sa politique en faveur de la petite enfance, outil majeur de fidélisation du personnel et d'accompagnement des mobilités, dont l'axe principal vise l'ouverture d'établissements de garde de jeunes enfants propres à la défense et gérés par l'institution de gestion sociale des armées (deux structures multiaccueil en région parisienne et un établissement en province).

LE DEVOIR DE SOUTIEN AUX MILITAIRES BLESSÉS ET AUX FAMILLES DES MILITAIRES TUÉS EN OPEX

Les militaires blessés et les familles de ceux qui sont décédés en service restent naturellement au cœur des préoccupations du ministère, qui entend réaffirmer son devoir de soutien à leur égard.

Les militaires en opération extérieure bénéficient ainsi d'une couverture majorée des risques, au titre de laquelle figure la présomption d'imputabilité au service des blessures reçues. Ce dispositif leur garantit alors l'attribution d'une pension militaire d'invalidité et la gratuité des soins médicaux et des appareillages.

Le militaire blessé reçoit aussi la carte du combattant et peut se constituer une rente mutualiste majorée par l'État ouvrant droit à des avantages fiscaux. Il devient ressortissant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et bénéficie de ses aides sociales.

Cet accompagnement matériel et financier est complété par des mesures en faveur de l'emploi, tant pour le militaire que pour le conjoint survivant, par le biais du dispositif des emplois réservés.

En outre, l'institution nationale des invalides (INI) joue pleinement son rôle en faveur de ceux d'entre eux qui, gravement handicapés, doivent bénéficier d'un accueil en établissement de soins spécialisés, indispensables à leur réadaptation fonctionnelle, ainsi qu'à leur réinsertion sociale et professionnelle.

3. LE RENFORCEMENT DU LIEN ARMÉE-NATION

La Défense est un élément de notre cohésion nationale et continuera à y contribuer, par **le renforcement du lien armée-Nation**. Il fait d'ailleurs partie des thèmes de réflexion de la commission chargée du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

Ce lien est d'abord manifeste dans les missions des armées, qui comptent parmi leurs priorités opérationnelles la défense du territoire et de la population, en cas de besoin.

Les armées jouent aussi un rôle éminent pour intégrer tous les Français, quels que soient leurs origines et leurs parcours. La conscription a pendant longtemps été un moment privilégié de cohésion nationale, jusqu'à sa suspension, mise en œuvre par la loi du 28 octobre 1997. **Le recrutement des armées continue d'être ouvert à la diversité des jeunes**, en maintenant ce rôle intégrateur.

Le renforcement du lien armée-Nation passe aussi à travers **la réserve citoyenne et opérationnelle**. Ce sont plus de 30 000 hommes et femmes qui consacrent une partie de leur vie à la Défense. Compte tenu de son importance pour le ministère, compte tenu des déflations d'emplois, le budget de la réserve opérationnelle est stabilisé dans le PLF de la mission « Défense » pour 2013 par rapport à 2012 à 71 M€.

Au-delà des missions opérationnelles du ministère, la loi de 1997 a institué un appel de préparation à la défense, devenu en 2011 **la Journée « Défense et Citoyenneté »**. Elle a pour objectif de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Accueillant 750 000 jeunes Français, elle permet également de repérer les personnes en difficulté de lecture et en situation de décrochage scolaire. Ses moyens sont rassemblés au sein du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Son budget hors titre 2 est stabilisé en 2013.

De plus, **un délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances** chargé en particulier de conduire et de coordonner les actions inscrites au plan égalité des chances a été nommé, pour la première fois, en août 2012, auprès du ministre de la Défense. Il travaillera de concert **avec la commission armées-jeunesse** qui est un lieu unique de dialogue, de réflexion et de propositions au profit du ministre de la Défense. Elle organise des actions au profit des jeunes (stages armées-jeunesse, Prix armées-jeunesse, journées sport armées-jeunesse).

Par ailleurs, **la politique culturelle** dont les crédits sont regroupés au sein de la mission « Défense » participe pleinement au lien armée-Nation grâce aux trois musées des armées et aux actions menées par l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) ainsi que par le service historique de la Défense (SHD).

La politique mémorielle s'attache quant à elle à tisser un lien à travers l'Histoire et les générations pour que personne n'oublie les conflits dans lesquels la France était engagée depuis le début du XX^e siècle. Ainsi, le ministère met en œuvre des actions éducatives, en coopération avec l'Éducation nationale. Il préserve et valorise son patrimoine de pierre. Il rend également hommage au monde combattant. Afin de préparer dès à présent le centenaire de la Première Guerre mondiale et le 70^e anniversaire de la libération de 1944, **les crédits** au sein du programme 167 dédiés à la politique de mémoire **progressent fortement entre 2012 et 2013, passant de 11,3 M€ à 17,2 M€**.

Enfin, **la politique sportive du ministère** dont les résultats ont été au rendez-vous aux jeux olympiques et paralympiques de Londres permet aux sportifs de la défense d'être ainsi les premiers acteurs du lien armées-Nation. Afin de conforter cette politique, un contrat de partenariat d'un budget global de 280 M€ pour le financement, la conception, la construction et/ou la réhabilitation,

la maintenance et l'exploitation pendant 30 ans du **centre national des sports de la défense** (CNSD), à Fontainebleau, a été signé avec Vinci Construction France. Les prochaines échéances majeures des sportifs de haut niveau de la défense sont **les jeux mondiaux militaires d'hiver, organisés à Annecy en 2013**, et les jeux olympiques et paralympiques d'hiver, à Sotchi en 2014.

UNE ARMÉE DE CHAMPIONS

La contribution de la Défense au palmarès de la France aux jeux olympiques et paralympiques de Londres a été très significative au sein de l'équipe de France.

Les 39 sportifs de haut niveau de la défense sélectionnés, civils et militaires, engagés dans 17 disciplines ont remporté sept des 34 médailles des jeux olympiques, dont quatre des 11 médailles d'or, et trois médailles aux jeux paralympiques, dont une médaille d'or. Au moins quatre d'entre eux se sont trouvés au pied du podium dans leur discipline.

Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif mis en œuvre par la Défense pour recruter et soutenir ses sportifs de haut niveau. Le dispositif national est en cours de refonte et le ministre de la Défense a annoncé, le 12 septembre, à l'occasion de la réception des médaillés de Londres, la création d'une équipe « Défense » multidisciplinaire, interarmées et interservices, intégrant naturellement valides et handicapés sportifs.

L'ensemble de ces politiques, qui sont présentées de façon plus détaillée dans le dossier de presse relatif au PLF 2013 de la mission « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation », est mené en étroite collaboration par le ministre de la Défense et le ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants.

4. AUX ANCIENS COMBATTANTS, LA NATION RECONNAISSANTE

Le monde combattant rassemble tous ceux qui, anciens combattants, militaires, victimes civiles d'actes de guerre ou de terrorisme, peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité, ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits du XX^e siècle.

Les événements de guerre ouvrent droit à l'attribution de divers titres d'ancien combattant et victime de guerre au bénéfice de tous ceux qui, civils ou militaires, les ont connus pour y avoir participé ou pour les avoir subis. **Ces titres marquent la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont combattu ou souffert en temps de guerre, envers ceux qui sont morts ou ont été blessés pour la France.**

Plusieurs dispositifs d'aide financière ont été mis en place dès la fin de la Première Guerre mondiale pour aider les anciens combattants et leur famille. **Le budget 2013 du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »** de la mission « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation » **s'élève ainsi à 2 929 M€**. 95 % des crédits concernent des dépenses d'intervention en faveur des anciens combattants et victimes de guerre. Bien que contribuant au nécessaire redressement des finances publiques, tous les droits des anciens combattants sont consolidés. La retraite du combattant, portée à 48 points au 1^{er} juillet 2012, bénéficie d'un financement de 54 M€ supplémentaires par rapport à l'an dernier, compte tenu de l'extension en année pleine de la mesure.



CHAPITRE 4

DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES MISSIONS

La Défense demeurera en 2013 le premier investisseur de l'État dans le domaine industriel. Elle contribue au maintien d'un haut niveau de recherche en y consacrant une part importante de ses crédits. Ces investissements, garants de la capacité de la défense à s'adapter aux nouveaux enjeux, permettent à la France de tenir le quatrième rang mondial des pays exportateurs d'armement et de générer ainsi un chiffre d'affaires important au bénéfice des industries françaises. Ils contribuent également, au-delà du seul secteur de l'armement, au dynamisme de l'ensemble du tissu industriel français.

Concernant les nouvelles commandes, le **budget 2013 est un budget de transition**. Afin de ne pas préempter les choix stratégiques qui seront opérés dans le cadre du futur Livre blanc, lequel s'inscrira dans le contexte de réduction des déficits publics, certains nouveaux engagements seront temporisés. Ainsi, tout en participant à l'effort de redressement des finances publiques, la défense maintient un **niveau d'investissement comparable aux années précédentes** avec plus de 16 Md€ de paiements prévus en 2013 au profit de l'équipement.

UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE RENFORCÉE

Les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) impliquées dans des contrats d'armement sont généralement sous-traitantes des grands maîtres d'œuvre industriels (MOI) de défense. Pour ces entreprises, le marché de l'armement représente souvent une part minoritaire de leur chiffre d'affaires, y compris pour les plus stratégiques de la base industrielle et technologique de défense (BITD). Leur pérennité et leur croissance reposent sur une bonne combinaison entre marchés militaires (haute exigence technologique, volumes faibles) et marchés civils (haute exigence sur les coûts, volumes importants). Ces entreprises, essentielles aux programmes d'armement, doivent être suivies et soutenues. Pour cela, la direction générale de l'armement (DGA) met en œuvre une politique spécifique visant deux objectifs :

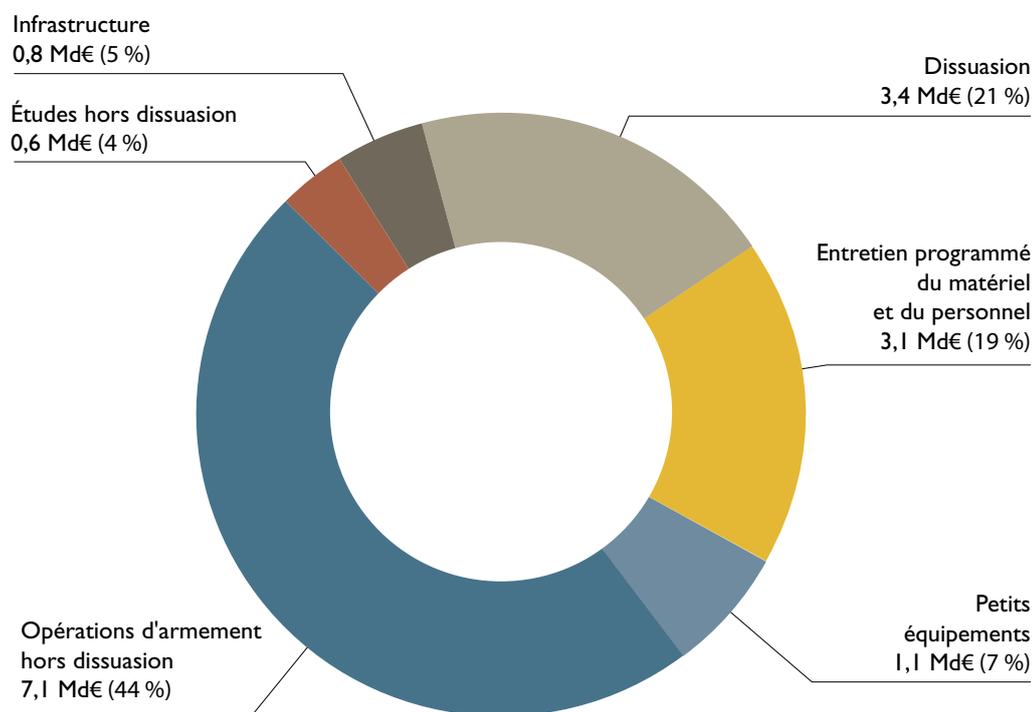
- 1. Pérenniser les compétences maîtrisées par les entreprises du « noyau » : 300 PME ou ETI identifiées pour leur savoir-faire ou leurs technologies critiques ou stratégiques pour la réalisation de programmes en cours ou à venir. Afin d'assurer leur pérennité, la DGA suit ces entreprises et cherche à favoriser leur développement, y compris sur leurs marchés civils.*
- 2. Accroître le vivier de PME innovantes : la DGA entretient sa connaissance d'un vivier plus large de 300 PME et ETI technologiques, qu'elle cherche à développer afin d'intégrer de nouvelles innovations dans les programmes d'armement.*

Tous ces dispositifs s'inscrivent dans une réflexion plus globale autour du soutien aux PME à laquelle le ministère travaille activement à travers le smart business act défense.

1. UN MONTANT DE RESSOURCES STABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS

Les crédits de paiement consacrés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion¹, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et du matériel. Ils s'élèvent à plus de **16 Md€ en 2013**.

Ressources totales en CP pour les équipements : 16 Md€ (crédits budgétaires et recettes exceptionnelles)



¹ L'agrégat dissuasion comprend les études, les opérations d'armement, l'entretien programmé du matériel et l'infrastructure liés à la dissuasion.

2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIELS EN 2013

L'année 2013 verra la poursuite de l'équipement des forces avec des matériels neufs tels que le Rafale ou les équipements FÉLIN, et sera marquée par l'arrivée de nouveaux équipements.

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2013 (PAR SYSTÈMES DE FORCE)

DISSUASION

- *Adaptation du 2^e SNLE au missile M51.*

COMMANDEMENT ET MAÎTRISE DE L'INFORMATION

- *1 aéronef spécialisé dans le recueil du renseignement électromagnétique C160 Gabriel rénové ;*
- *1 centre d'exploitation ainsi que 69 sites du réseau RDIP ;*
- *13 réseaux navals RIFAN étape 2 ;*
- *le centre de commandement, de détection et de contrôle des opérations aériennes aux normes OTAN de Lyon du système SCCOA ;*
- *1 centre de contrôle local d'aérodrome ainsi que 3 radars du système SCCOA ;*
- *3 systèmes de drones tactiques SDTI.*

ENGAGEMENT COMBAT

- *220 armements air-sol modulaires (AASM) ;*
- *2 avions de patrouille maritime ATL2 (traitement d'obsolescence des consoles et des systèmes de visualisation) ;*
- *18 missiles EXOCET MM40 bloc 3 ;*
- *4 036 équipements FÉLIN ;*
- *25 torpilles légères MU90 ;*
- *11 avions Rafale ;*
- *4 hélicoptères de combat Tigre ;*
- *1 véhicule à haute mobilité (VHM) ;*
- *83 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI).*

PROJECTION MOBILITÉ SOUTIEN

- *Premiers avions de transport A400M ;*
- *3 avions de transport CN235 ;*
- *5 hélicoptères Cougar rénovés ;*
- *1 500 ensembles de parachutage du combattant (EPC) ;*
- *12 hélicoptères NH90 (4 en version navale et 8 en version terrestre) ;*
- *72 porteurs polyvalents terrestres (PPT) ;*
- *3 systèmes de pose rapide de travures (SPRAT).*

PROTECTION SAUVEGARDE

- *1 avion FALCON 50 (transformation en surveillance maritime) ;*
- *2 systèmes de défense sol-air FSAF SAMP/T ;*
- *20 missiles Aster 15 ;*
- *23 missiles Aster 30 ;*
- *335 missiles rénovés Mistral.*

3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2013

Les engagements ont été recentrés sur les opérations incontournables afin de ne pas préempter les choix à faire à l'issue des travaux d'actualisation de la programmation.

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2013 (PAR SYSTÈMES DE FORCE)

COMMANDEMENT ET MAÎTRISE DE L'INFORMATION

- 3 systèmes de drones tactiques SDTI ;
- 4 400 postes de communication tactiques CONTACT ;
- premier système intermédiaire de drones MALE.

ENGAGEMENT COMBAT

- 220 armements air-sol modulaires (AASM) ;
- 20 torpilles lourdes Artémis ;
- lancement de la réalisation du missile MMP ;
- lancement de l'opération de rénovation de l'ATL2.

PROJECTION MOBILITÉ SOUTIEN

- 3 000 ensembles parachutistes du combattant ;
- lancement de la réalisation de l'avion de transport et de ravitaillement en vol MRTT ;
- 5 Cougar rénovés.

PROTECTION SAUVEGARDE

- 3 patrouilleurs ;
- contractualisation du partenariat public-privé BSAH.

LE PROGRAMME CONTACT

Le programme de communications numériques tactiques et de théâtre (CONTACT) s'inscrit dans le système de forces « Commandement et maîtrise de l'information ». Il vise à doter les forces tactiques d'un réseau de radiocommunications haut débit, sécurisé et interopérable avec l'OTAN ou une coalition pour répondre aux besoins d'échanges d'information générés par la numérisation des opérations.

Sa réalisation lancée en 2012 et poursuivie en 2013 permettra de disposer d'une famille de postes radio destinée à équiper la majorité des plates-formes tactiques des armées, en remplacement de postes existants (PR4G et à terme SATURN, MIDS), avec des performances cohérentes avec les besoins du combat moderne (débit de communication accru, protection renforcée).

Les livraisons sont prévues à compter de 2018, permettant l'équipement progressif de deux brigades interarmes (BIA) à horizon 2021.

LE PROGRAMME BSAH

L'objectif du programme bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH) est de renouveler les moyens existants de la marine nationale (bâtiments de soutien de région, remorqueurs de haute mer, remorqueurs ravitailleurs et bâtiments de soutien d'assistance et de dépollution) pour assurer ses missions de soutien des forces (accompagnement d'une force aéronavale, d'un sous-marin), de soutien de région (remorquage d'engins, ancrages, relevages...) et de sauvegarde maritime dans le cadre de l'action de l'État en mer (sauvetage, assistance à la protection des biens, protection de l'environnement, lutte contre les pollutions maritimes...).

Il est envisagé, dans le cadre d'un contrat de partenariat d'État dont la notification est actuellement prévue en 2013, de contractualiser ce service pour une flotte de huit bâtiments et pour une durée de quinze ans à partir de 2014.

LE PROGRAMME MRTT

Le Multi-Role Transport Tanker (MRTT – avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport) est destiné à remplacer les flottes actuelles de ravitaillement en vol (onze C135FR et trois KC135R, construits au début des années 1960) et de transport stratégique de personnel (trois A310 et deux A340) et de fret par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents.

Ses missions couvriront notamment la mise en œuvre de la composante aérienne de la dissuasion, la contribution à la posture permanente de sûreté, la projection de forces et de puissance et le transport médicalisé (évacuation sanitaire stratégique).

Le principe d'une acquisition patrimoniale a été retenu. Le passage au stade de réalisation est prévu fin 2013, permettant ainsi d'engager le contrat d'acquisition en vue d'une première livraison fin 2017.

4. LA PROGRESSION DES CRÉDITS AU PROFIT DU MAINTIEN EN CONDITION**OPÉRATIONNELLE**

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) regroupe l'ensemble des activités de maintenance sur les équipements nécessaires pour corriger ou pour prévenir les effets de l'emploi (pannes suite à utilisation, avaries de combat), les effets du vieillissement (obsolescence, corrosion naturelle) et les défauts constatés (mises à jour techniques, évolution de la réglementation, modifications correctives).

Il s'agit de maintenir en état les équipements utilisés sur les théâtres d'opération, puis de permettre l'exécution des activités programmées d'entraînement et de formation.

Les **crédits de paiement** prévus pour 2013 au titre de l'entretien programmé des matériels (EPM), qui regroupe la majeure partie du MCO hors masse salariale, s'élèvent à **2,91 Md€, en augmentation de près de 225 M€ (soit 8 %)** par rapport à la LFI 2012 ; par ailleurs, le niveau envisagé pour les **autorisations d'engagement (3,66 Md€ en hausse de 22 %)** permet la notification de marchés pluriannuels ainsi que les investissements nécessaires à la poursuite de la montée en puissance

des matériels nouveaux. Ces évolutions sont de nature à préserver au mieux l'activité générale des armées et la disponibilité des matériels.

LES MARCHÉS PLURIANNUELS

Les marchés à tranches pluriannuelles incitent les titulaires à s'engager et à investir sur plusieurs années. En contrepartie, l'État négocie des prix plus avantageux.

Parmi les marchés faisant l'objet d'autorisations d'engagements pluriannuels envisagés en 2013, peuvent être cités :

- le marché d' « optimisation du réapprovisionnement des rechanges des matériels aéronautiques », dit marché ORRMA, qui permet d'approvisionner une très grande variété de pièces de rechange consommables ;*
- le marché d'entretien et de suivi technique des rechanges et équipements des avions de patrouille maritime ATL2 ;*
- le marché de maintenance des hélicoptères NH90 destiné à couvrir les visites intermédiaires sur une durée de 5 ans.*

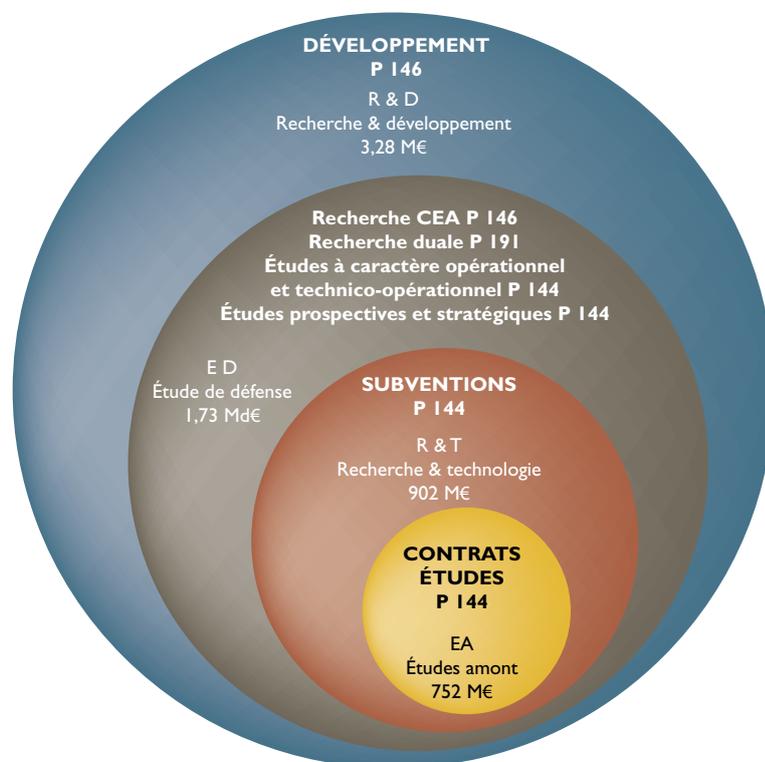
5. UN EFFORT CONTINU EN FAVEUR DE LA RECHERCHE & TECHNOLOGIE

La maîtrise des technologies clés est essentielle au développement d'une industrie européenne de défense autonome et compétitive capable de répondre sur le long terme aux besoins de nos forces armées. Suite à la fin des phases de développement des grands programmes d'armement, les études amont fournissent une contribution majeure au maintien des compétences industrielles et technologiques des bureaux d'études, indispensables à la réalisation des programmes futurs.

Les synergies autour des technologies duales sont exploitées *via* le financement des projets innovants des PME ou des laboratoires académiques. La coopération avec la communauté de recherche civile démultiplie les budgets mis en commun et l'oriente sur les enjeux de la défense.

Premier acheteur et investisseur public, le ministère de la Défense suscite et accompagne l'innovation industrielle et technologique en dépit du contexte budgétaire. **En 2013, il consacrera 3,3 Md€ à la R&D.** La défense se retrouve ainsi au cœur de la politique de croissance et de compétitivité du Gouvernement. Elle **augmente de plus de 10 % entre 2012 et 2013 les crédits destinés aux études amont** afin de préserver les dépenses d'avenir.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2013 (CP)



La coopération permet un effet de levier sur nos investissements de R&T et prépare les structures industrielles à l'échelle européenne. La forte dynamique impulsée depuis 2005 a déjà permis une augmentation importante du taux de coopération européenne en matière de R&T de défense (études amont et subventions aux organismes de recherche), de 13 % en 2005 à 17 % en 2011 et 2012.

En raison des disponibilités financières moindres de nos partenaires depuis 2010, le montant des nouveaux projets R&T en coopération est en diminution. Une redynamisation est en cours, dont l'un des principaux exemples est le lancement en 2012 de la première phase du programme de démonstration franco-britannique du système de combat aérien futur (SCAF), dans le cadre de l'accord de Lancaster House de 2010.

La Défense participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation, à travers les pôles de compétitivité (13 M€ par an), l'agence nationale de la recherche (7 M€ par an), et le dispositif d'accompagnement spécifique de travaux de recherche et d'innovation défense (ASTRID) de 12 M€ par an.

Depuis 2009, le régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Mis en œuvre conjointement avec le ministère chargé de l'industrie, ce dispositif s'élève à 40 M€ par an.

Enfin, la Défense met à disposition de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » un budget de 193 M€ en 2013, à travers le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) », essentiellement consacré à l'espace et à la sécurité.

PROGRAMMES D'ARMEMENT

A400M (avion de transport)	▶ 12, 35
AASM (armement air sol modulaire)	▶ 35, 36
ARTÉMIS (torpille lourde)	▶ 36
ASTER 30 (missile)	▶ 35
ATL2 (avion de patrouille maritime)	▶ 35, 36, 38
C135FR (avion ravitailleur)	▶ 37
C160 Gabriel (aéronef spécialisé dans le renseignement électromagnétique)	▶ 35
CN235 (avion de transport)	▶ 35
CONTACT (programme de communications numériques tactiques et de théâtre)	▶ 36
COUGAR (hélicoptère)	▶ 35, 36
E3F (avion)	▶ 17
ÉPURE (installation radiographique et hydrodynamique franco-britannique)	▶ 16
EXOCET MM40 (missile)	▶ 35
FALCON 50 (avion de surveillance maritime)	▶ 35
FÉLIN (fantassin à équipement et liaisons intégrés)	▶ 12, 35
FENNEC (hélicoptère)	▶ 17
FREMM (frégate multimiSSION)	▶ 12
HARFANG (drone)	▶ 19
LMJ (laser mégajoule)	▶ 16
M51 (missile)	▶ 16, 35
MALE (drone moyenne altitude longue endurance)	▶ 36
MIRAGE 2000D (avion de chasse)	▶ 19
MMP (missile)	▶ 36
MRTT (avion multirôle de ravitaillement en vol et de transport)	▶ 36, 37
MU90 (torpille légère)	▶ 35
NH90 (hélicoptère)	▶ 12, 16, 35, 38
PPT (porteur polyvalent terrestre)	▶ 35
RAFALE (avion de chasse)	▶ 12, 16, 35
SAMP/T (système de défense sol-air)	▶ 35
SCAF (système de combat aérien du futur)	▶ 24, 39
SCCOA (système de commandement et de contrôle des opérations aériennes)	▶ 35
SDTI (système de drones tactiques)	▶ 35, 36
SNA (sous-marin d'attaque de nouvelle génération)	▶ 12
SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins)	▶ 16, 35
SPRAT (système de pose rapide de travures)	▶ 35
TIGRE (hélicoptère)	▶ 12, 16, 35
VBCI (véhicule blindé de l'armée de terre)	▶ 12, 16, 35
VHM (véhicule à haute mobilité)	▶ 35

OUTRE-MER ET ÉTRANGER

Afghanistan	▶ 03, 09, 12, 15, 18, 19, 21, 25, 29
Antilles	▶ 18, 22
Bosnie-Herzégovine	▶ 21, 22
Côte-d'Ivoire (RCI)	▶ 18, 22, 23, 24
Djibouti	▶ 18, 21, 23
Émirats arabes unis (EAU)	▶ 23
Gabon	▶ 18, 23
Géorgie	▶ 21, 22
Golfe Arabo-Persique	▶ 19
Golfe de Guinée	▶ 23
Guyane	▶ 18, 22
Haïti	▶ 22
Irak	▶ 21, 22
Israël	▶ 22
Jordanie	▶ 23
Kenya	▶ 21
Kosovo	▶ 18, 21, 22
Liban	▶ 18, 20, 22
Liberia	▶ 22
Libye	▶ 15, 20, 24, 25
Niger	▶ 21
Nouvelle-Calédonie	▶ 18, 22
Ouganda	▶ 21, 22
Polynésie	▶ 18, 22
République centrafricaine (RCA)	▶ 22, 23
République démocratique du Congo (RD Congo)	▶ 18, 22
Réunion - Mayotte	▶ 22
Sahara occidental	▶ 22
Saint-Pierre-et-Miquelon	▶ 22
Sénégal	▶ 18, 23
Seychelles	▶ 21
Sinaï	▶ 22

Direction de projet : CNE Julie Cros, CNE Irène Pucci
Direction artistique : Jean-Charles Mougeot
Secrétariat de rédaction : Isabelle Arnold
Direction de la fabrication : Thierry Lepsch
Conception graphique : Christine Pirot

Crédits des photos :

1^{re} de couv. : photos 1-2 : CCH J-J. Chatard / DICOd ; photos 3- 4 : CCH C. Fiard / DICOd
4^e de couv. - photos 1-2-4 : CCH J-J. Chatard / DICOd ; photo 3 : CCH C. Fiard / DICOd
page 6 - ADC B. Biasutto / DICOd ; Sénat ; R. Connan / DICOd
page 14 - A. Jeuland / Sirpa Air, S. Chenal / Marine nationale, D. Dhe / Sirpa Terre
page 26 - CCH C. Fiard / DICOd
page 34 - L. Olivas ; DCN ; A. Dumoutier / Sirpa Terre

© Création DICOd septembre 2012
Impression : SIPAP - OUDIN





PROJET DE LOI DE FINANCES

2013

BUDGET DE LA DÉFENSE

www.defense.gouv.fr